

# cmv

courrier  
du médecin  
vaudois

REVUE  
DE LA SOCIÉTÉ  
VAUDOISE  
DE MÉDECINE  
MAI-JUIN 2018

## #3

### REFLETS

Assemblée  
des délégués  
du mois de mars

### REGARD D'EXPERT

Rapport fédéral  
sur la hausse des coûts

Gestion du cabinet

# Eclairages sur la réalité des charges

 **take  
care**

24<sup>h</sup>  
24

7<sup>J</sup>  
7

Spécialistes du  
recrutement médical

Free Call  
0800 711 611

Un article  
vous a fait réagir?  
Faites-le nous savoir  
en écrivant à  
[cmv@svmed.ch](mailto:cmv@svmed.ch)

## sommaire

### 5 DOSSIER

- 5 Chiffres
- 8 Investissements
- 10 Jeune médecin
- 11 Normes architecturales
- 13 Conseils

### 15 INFO SVM

- 15 Assemblée des délégués
- 16 Expertise

### 17 ACTU

Grand Conseil vaudois

### 19 OPINION

Revenu des médecins

### 20 PORTRAIT

Pour Sophie Blanquet, psychiatre et psychothérapeute FMH à Jouxkens-Mézery, la pratique de la médecine est un voyage au cœur de l'humain, infini et perpétuel. Son parcours est varié, pluriel et en mouvement. Comme une danse.

### 22 RENDEZ-VOUS

Les Jeudis de la Vaudoise

## impresum

Société Vaudoise de Médecine  
Chemin de Mornex 38 – 1002 Lausanne  
Tél. 021 651 05 05 – Fax 021 651 05 00  
[info@svmed.ch](mailto:info@svmed.ch) – [www.svmed.ch](http://www.svmed.ch)

Directeur de la publication  
Pierre-André Repond (PAR), secrétaire général

Cheffe d'édition  
Héloïse Perrin, ftc communication

Collaborateurs externes  
Adeline Vanoverbeke  
François Huguenet, ftc communication

Comité de rédaction du CMV  
Dr Louis-Alphonse Crespo  
Dr Philippe Eggmann (PEG)  
Dr Henri-Kim de Heller  
Dr Jean-Pierre Randin  
Dr Patrick-Olivier Rosselet  
Dr Patrick Ruchat  
Dr Adrien Tempia

Conception et mise en page  
Inédit Publications SA

Régie des annonces  
Inédit Publications SA, Tél. 021 695 95 95  
[www.inedit.ch](http://www.inedit.ch)

Photographies  
Philippe Pache, Adeline Vanoverbeke, Fotolia, DR

# Les contraintes financières de la mission médicale

La stigmatisation des honoraires médicaux est devenue rituelle pour certains milieux prompts à entretenir la confusion entre chiffre d'affaires et revenu. Le salaire et indemnités de 475 163 francs par an d'un conseiller fédéral est du même ordre de grandeur que le chiffre d'affaires des cabinets médicaux indépendants à charge de l'assurance maladie obligatoire. Le travail exigeant en première ligne de l'exécutif helvétique mérite certes une rétribution, dont nul ne contestera la légitimité. On oublie toutefois que contrairement à un indépendant, l'infrastructure professionnelle, la plupart des frais et la LPP d'un conseiller fédéral sont couverts par l'employeur. Après déduction des 62 % de charges détaillées par la Fiduciaire Favre SA dans ce numéro et de la part patronale de la LPP, le revenu net d'un praticien indépendant est d'environ 150 000 francs.

La diminution des durées opératoires est prétextée pour baisser les tarifs ophtalmologiques ou orthopédiques. Ce gain de temps est pourtant le fruit d'investissements en outils plus coûteux que le bistouri ou la pincette et qui permettent de pratiquer une chirurgie complexe ambulatoire en toute sécurité. Le temps réduit d'une cure de cataracte raccourcit les files d'attente et profite au patient. La possibilité d'opérer en cabinet dans de bonnes conditions contribue en outre à freiner l'onéreuse spirale inflationniste qui touche nos services hospitaliers surchargés.

La virtuosité sportive apporte du rêve aux spectateurs: les revenus d'un Ronaldo ou d'un génie du tennis tel que Federer reflètent cette réalité et n'offusquent personne. Aucun médecin, aussi brillant soit-il, ne gagnera autant. Pourtant, combattre quotidiennement la souffrance et la maladie est aussi méritant que d'affronter le FC Liverpool ou de battre Nadal. Cela n'implique pas que la récompense du médecin doive être financière à tout prix; elle devrait cependant offrir un minimum de cette reconnaissance du travail accompli qui fait cruellement défaut aujourd'hui.



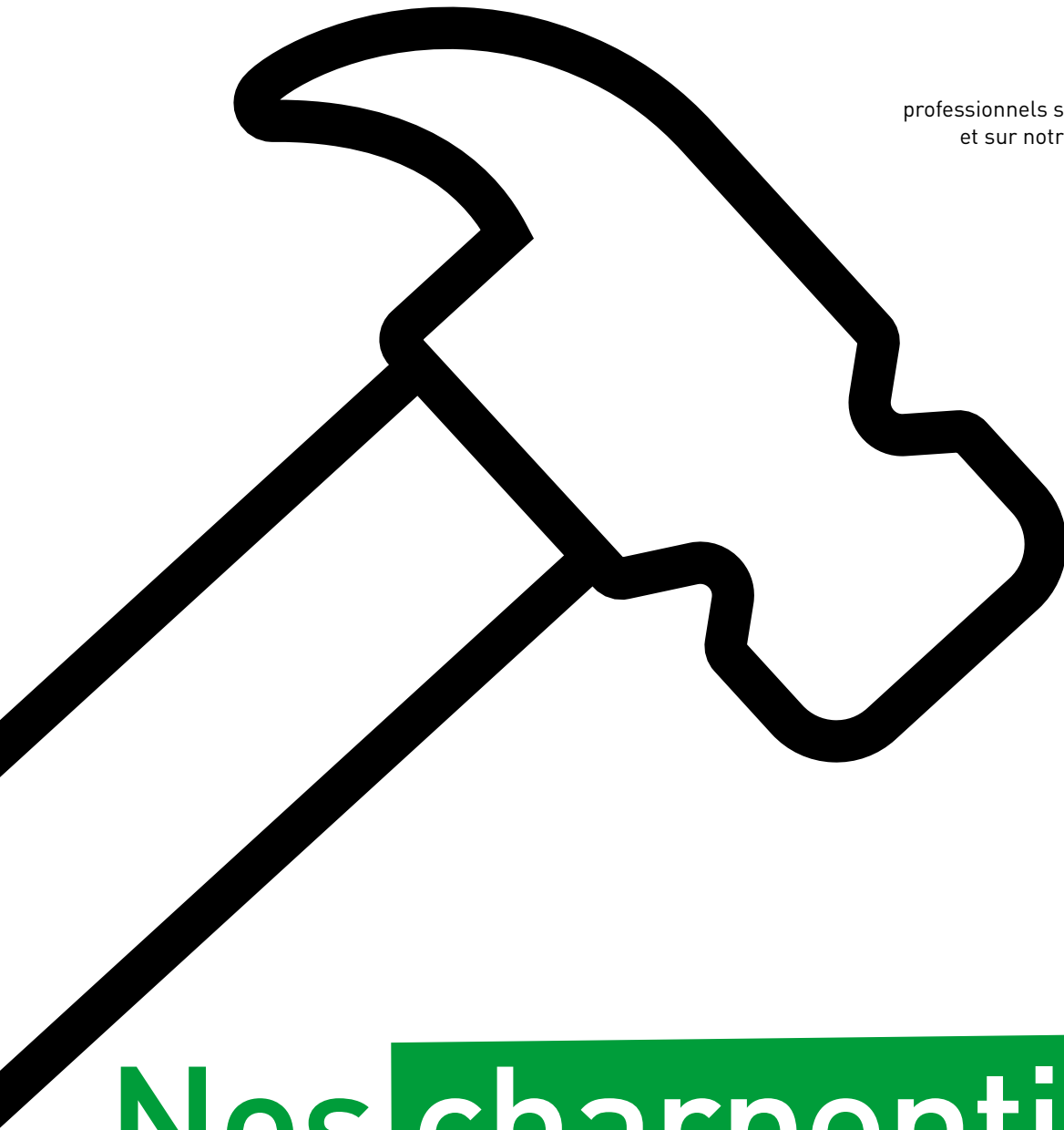
Dr ALPHONSE CRESPO  
MEMBRE DU COMITÉ  
DE RÉDACTION DU CMV



Retrouvez tous  
les **CMV** sur l'app  
«**Courrier du  
médecin vaudois**»

Le Comité de rédaction précise que, sous réserve des articles signés par des responsables attitrés de la SVM, les articles publiés ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la SVM ou de son comité, mais seulement l'opinion de leurs auteurs.

Consultez la liste de nos  
professionnels sur [www.fveconstruction.ch](http://www.fveconstruction.ch)  
et sur notre application FVE Annuaire



# Nos charpentiers sont loin d'être marteau !

Nos membres **forment** des apprentis.

**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise

## Introduction

# Le médecin entrepreneur

**T**el devait être le thème initial de cette édition du *Courrier du médecin vaudois*. Finalement, ce sont significativement les charges du cabinet qui sont apparues au premier plan. Or les charges impliquent une prise de risque économique et, derrière ce risque, il y a une entreprise. Car c'est bien un vaste tissu de PME médicales, pourvoyeuses de services et d'emplois, accessoirement contribuables, qui assument une bonne partie de ce risque entrepreneurial: se former, investir, engager, prévoir, etc., au service de la santé de la population. C'est ce que la polémique sur les revenus médicaux et les confusions délibérément entretenues entre chiffre d'affaires, revenu et salaire, notions très différentes, ont pour but de faire oublier, en tentant de faire croire que les médecins sont tous, en définitive, des employés des assureurs ou éventuellement de l'Etat, ceci en raison même de l'existence d'une assurance maladie ou d'un soutien public au paiement des primes. Pourtant, ce secteur est particulièrement dynamique et sait s'adapter, pour autant qu'on lui en donne la possibilité. De nouveaux venus dans le domaine de la santé, comme la Migros, ne s'y sont pas trompés et c'est là qu'ils envisagent désormais leur potentiel de croissance. Quoi qu'on en dise, le réseau des cabinets médicaux continue de représenter une réponse très efficiente à

une grande majorité des problèmes de santé. Il a montré qu'il était capable d'évoluer vers des formes plus complexes et de se diversifier. La SVM elle-même s'efforce de développer une offre de services adaptée (préparation à l'installation, fonds de prévoyance, formation, etc.), propice à une bonne maîtrise des charges, tout en luttant contre la dégradation des conditions-cadres d'exercice de la médecine. S'attaquer à ce dynamisme n'est pas la bonne réponse. Il est normal que la société, ses autorités et ses citoyens, voire les assureurs, disent combien ils entendent payer pour la santé et la maladie. C'est même un débat de société qu'il convient d'animer et non d'envenimer. Par contre, ni l'Etat ni les assureurs ne doivent dire comment, car c'est précisément ce qui conduit à des surcoûts administratifs ou normatifs, aujourd'hui largement sous-estimés. Il est temps de réduire le coût de la méfiance et de réinvestir dans la confiance. ■

PIERRE-ANDRÉ REPOND  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE LA SVM



## Chiffres

## La réalité des revenus et des charges d'un cabinet médical indépendant dans le canton de Vaud

**En 2006, *PME Magazine* publiait une analyse de la Fiduciaire Favre sur les «vrais honoraires» des médecins en cabinet. En plus de dix ans, comment ont évolué les chiffres? Quelle est la proportion de charges par rapport au chiffre d'affaires à l'heure actuelle? Réponses détaillées avec Michel Favre.**

**C**ette analyse n'est pas une expertise, elle considère les chiffres à disposition. Elle concerne 158 cabinets médicaux en 2016, lesquels ont tous élaboré leurs comptes annuels, les derniers au 31 décembre de l'année écoulée. Les chiffres contenus dans ce rapport sont fiables et nous paraissent représentatifs de la structure des charges, de leur affectation et des tendances que l'on peut dégager. Le chiffre d'affaires obtenu par l'ensemble des médecins concernés en 2016 était de CHF 71 500 000.-, soit CHF 453 000.- par médecin en moyenne annuelle. En 2004, ce chiffre était de CHF 418 000.-<sup>1</sup>.

### LA PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Entre 2004 et 2016, la progression a été de CHF 35 000.–, soit une différence de +8,4% par médecin sur les douze ans. Linéairement, cette augmentation est de 0,7% par année, ou CHF 2900.– en moyenne annuelle ou encore CHF 240.– par mois, en procédant à un calcul arithmétique simplifié.

A noter que, durant cette période de douze ans, le coût de la vie a progressé de 3,4 points.

2004	2016	
418 000 francs	453 000 francs	Augmentation de 35 000 francs en douze ans, soit 0,7% par année.

### LA NOTION DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires regroupe la contre-valeur de l'ensemble des prestations facturées et encaissées ou à inclure dans les transitoires pour une période donnée, en règle générale l'année civile. Le principe d'imparité interdit l'inclusion d'un montant ne ressortant pas de la période choisie.

Pour le cabinet médical, la facture d'honoraires inclut non seulement les prestations du médecin lui-même, mais aussi celles de ses collaboratrices et collaborateurs, sans oublier ce qui peut être facturé par le cabinet, pour la radiologie, le laboratoire, les prestations annexes, etc.

### ÉVOLUTION DU COMPTE D'EXPLOITATION

	2004 en %	2016 en %
Honoraires <sup>1</sup>	100,0	100,0
Charges directes	7,4	7,9
Frais de personnel	17,3	17,8
Frais de locaux	6,7	5,8
Frais divers	3,9	2,0
Charges financières	0,8	0,4
Frais de gestion, assurances, RC, etc.	4,7	5,0
Amortissements comptables	3,2	2,8
<b>Total des charges</b>	<b>44,0</b>	<b>41,7</b>
<b>Revenu d'exploitation</b>	<b>56,0</b>	<b>58,3</b>
	100,0	100,0

### CONSTATATION

Il existe une grande stabilité dans la répartition des charges et dans leur évolution. Elles sont de 44% en 2004 et passent à 41,7% en 2016.

A ce bénéfice, il faut encore déduire les cotisations AVS, entièrement à la charge de l'indépendant, qui correspondent à environ 10% du bénéfice net.

Il est également à noter que le médecin indépendant doit s'assurer lui-même à la LPP. Il faut donc ajouter une charge d'environ 15% du résultat pour bénéficier, à la retraite, de prestations approchant celles des médecins hospitaliers.

### DÉTERMINATION DU CASH-FLOW

Le cash-flow est composé de l'ensemble des amortissements comptables enregistrés dans les comptes et du revenu d'exploitation.

On obtient donc:

- pour 2004, un cash-flow de 59,2% (3,2 + 56,0);
- pour 2016, un cash-flow de 61,1 % (2,8 + 58,3).

Ce dernier, obtenu après avoir inclus dans les charges d'exploitation les amortissements comptables, est de 56% pour 2004 et de 58,3% pour 2016. Nous retenons ce dernier coefficient pour démontrer que c'est pratiquement plus d'un tiers qu'il faut mobiliser pour régler les charges.

### ÉVALUATION DU REVENU NET APRÈS AVS (MONTANTS EN CHF)

Chiffre d'affaires annuel	453 000
Charges d'exploitation 41,7%	- 188 900
AVS + LPP	- 44 100
<b>Revenu calculé de l'indépendant</b>	<b>220 000</b>

Déductions fiscales éventuelles (pour un contribuable célibataire, ceci inclut le forfait assurance maladie, la cotisation maximale au 3A et une demie de cotisation LPP)

	- 26 600
<b>Revenu déterminant</b>	<b>193 400</b>

Imposition des revenus et rendements générés par l'activité de médecin (référence: Lausanne)

	- 50 000
<b>Disponible à des fins privées</b>	<b>143 400</b>

Le montant disponible par année n'est que de CHF 143 400, en relation avec un chiffre d'affaires de CHF 453 000.–, ce qui équivaut à une proportion de 32%.

### COMMENTAIRES RELATIFS À LA STRUCTURE DES CHARGES D'UN CABINET MÉDICAL

#### Honoraires

La masse des chiffres d'affaires (honoraires) considérée représente une quote-part significative du secteur médical, sur un plan économique. Autrement dit, ce panel impacte une quote-part importante des cabinets médicaux. Si l'on incorpore quelques dizaines de cabinets médicaux supplémentaires, on aurait à notre avis les mêmes coefficients, à peu de chose près. Les quotes-parts aux charges, en particulier, sont assimilées à des coefficients expérimentaux, lesquels sont parfois utilisés par l'autorité fiscale ou dans le cadre de l'élaboration de budgets prévisionnels.

#### Charges directes **7,9%**

Leur importance n'a subi qu'une faible variation (0,5%). Ces charges concernent toutes les dépenses faites en vue de l'exercice

<sup>1</sup> Référence est faite à l'article du soussigné, paru dans *PME Magazine* en juillet 2006 et afférant à l'exercice 2004.



de la profession, soit l'activité du cabinet médical. Elles sont donc proportionnelles au chiffre d'affaires. Evidemment, elles fluctuent fortement d'un type de cabinet médical à un autre, le pourcentage moyen de 7,9%, déjà applicable en 2004, passant de 0,2% pour les psychiatres à 8,8% pour les généralistes. C'est dire que les coefficients expérimentaux fluctuent d'une exploitation à l'autre, en fonction de la typologie des prestations en particulier.

#### **Frais de personnel** **17,8%**

Tout comme il y a douze ans, leur quote-part n'a pratiquement pas subi de changement (+0,5%).

Ce coefficient était déjà applicable il y a trente ans. Cette charge d'ensemble représente 1/6<sup>e</sup> du total des honoraires.

#### **Frais de locaux** **5,8%**

Cette charge fixe, qui a passé de 6,7% à 5,8%, a diminué du fait de l'ouverture et de l'exploitation de cabinets de groupe, lesquels réunissent plusieurs médecins, chacun supportant sa quote-part réduite grâce à la répartition du coût des locaux entre plusieurs locataires. Cette charge fixe est de l'ordre de CHF 26 000.- par cabinet (5,8% de CHF 453 000.-). En valeur absolue, elle est sans changement par rapport à ce qu'elle était il y a vingt ans, voire trente ans. Pour les généralistes, la moyenne est de 5,8%, soit identique à l'ensemble des cabinets médicaux entrant dans notre périmètre d'analyse. Les pourcentages susmentionnés sont des moyennes d'ensemble. Il est fait abstraction du lieu de situation du cabinet (zone urbaine, industrielle, à forte densité de population, etc.).

#### **Frais de gestion, financiers, assurances, etc.** **5,0%**

Une stabilité est aussi observée, le coefficient passant de 4,7% à 5,0%. La faible augmentation est liée à la progression des coûts d'assurances diverses, soit de RC professionnelle, de choses et diverses.

#### **Amortissements** **2,8%**

Il s'agit d'une charge comptable calculée sur la valeur résiduelle du bien mobilier concerné. Le pourcentage à taux fixe est chiffré en fonction de la valeur résiduelle, laquelle diminue d'un exercice à l'autre sous l'effet de cette écriture comptable passée comme charge sans qu'un décaissement correspondant soit effectué. L'amortissement financier, quant à lui, est une utilisation d'une partie du cash-flow, générant un transfert de trésorerie si un remboursement partiel intervient économiquement.

#### **EN RÉSUMÉ**

Cette analyse montre une forte stabilisation des honoraires et des charges d'exploitation durant la période 2004-2016. La progression du chiffre d'affaires n'a été que de 0,7% par mois ou de 8,4% sur les douze ans, avec un disponible annuel de l'ordre de CHF 143 000.-, soit environ 32% du chiffre d'affaires déterminant. ■

**MICHEL FAVRE**  
EXPERT DIPLÔMÉ EN FINANCE ET CONTROLLING  
FONDATEUR DE FIDUCIAIRE MICHEL FAVRE SA



Revenu des médecins et coûts de la santé

## Grand silence gêné sur les données de l'OFS

**La polémique sur le revenu des médecins, habilement confondu avec le chiffre d'affaires, est nourrie par les données exclusives des assureurs. A cet égard, les résultats de l'enquête MAS réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sont intéressants à plus d'un titre.**

Tout d'abord, ils proviennent des cabinets médicaux et non pas de SASIS, qui est une filiale de Santé Suisse à laquelle se réfère systématiquement nos autorités, de manière parfois imprudente. Ensuite, bien que perfectibles, le mode de travail et l'organisation de l'OFS offrent les meilleures garanties d'indépendance actuelles par rapport aux autres partenaires. Enfin, avec un taux de réponse élevé, leur représentativité fait peu de doute.

Pour cette enquête portant sur près de 7000 entreprises, dont 91% sont des cabinets individuels, le chiffre d'affaires à charge de l'assurance maladie obligatoire des soins (AOS) s'élève à CHF 508 000.-. Avec la prise en compte de la part patronale de la LPP du médecin, les charges d'exploitation s'élèvent à 72% du

chiffre d'affaires. Pour les centres médicaux (9% des entreprises), les charges qui comprennent le salaire des médecins s'élèvent à 90% du total des produits, correspondant à 2,1 millions de francs, dont 74% à charge de l'AOS. Ainsi, le revenu disponible moyen net des médecins à charge de l'AOS est légèrement supérieur à CHF 140 000.-.

Selon l'OFS, les coûts globaux de la santé ont progressé de 3,8% en 2016 (80,7 milliards de francs). Les journaux et les politiciens ont omis de relever que la croissance a été inférieure pour les cabinets médicaux (+1,5%). Il sera toutefois difficile de justifier les prochaines hausses de primes en continuant de fustiger les cabinets médicaux, dont le chiffre d'affaires total et le revenu ne représentent respectivement que 23 et 6,5% des coûts à charge de l'AOS. ■



Dr PHILIPPE EGGIMANN  
PRÉSIDENT DE LA SVM

Investissements

## Médecine spécialisée: ouverture d'un cabinet d'ophtalmologie

**Les différences de charges en cabinet peuvent varier considérablement en fonction de la pratique. Une spécialité telle que l'ophtalmologie requiert du matériel spécifique et donc coûteux. L'investissement pour ouvrir son cabinet est alors conséquent.**

Si, au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, l'ophtalmologie avait recours à un matériel spécialisé constitué de nombreux appareils et outils de mesure ainsi que d'une chambre noire pour pratiquer son «art», les avancées technologiques qui se sont succédé dans ce domaine n'ont fait qu'augmenter la palette d'instruments et de matériel de

pointe indispensable à la pratique de l'ophtalmologie. Pour les curieux, une visite du musée virtuel de l'œil permet à ceux qui s'intéressent à l'histoire des techniques de visualiser un échantillon assez complet de ces différents appareils utilisés jusqu'en 1980 environ (musee-œil.ch). Or, le dernier demi-siècle écoulé a vu apparaître des progrès techniques consi-



dérables dans les moyens diagnostiques et de traitement en ophtalmologie, et a donc modifié les pratiques d'examen courants et de traitements. Ainsi, les investissements que doit faire l'ophtalmologue qui s'installe ont également augmenté en proportion. L'obsolescence programmée de tous les appareils ainsi que les avancées techniques continues et rapides obligent le praticien à prévoir un fonds de renouvellement de ses appareils et à actualiser régulièrement ces derniers. Ces frais s'ajoutent aux charges courantes auxquelles doit faire face tout médecin indépendant. De plus, et bien que cela puisse sembler étonnant aux autres confrères médecins, la branche s'est super spécialisée (probablement en raison même des avancées technologiques) – glaucome, cornée, rétine médicale, strabologie, neuro-ophtalmologie, etc. – avec, pour chacun de ces domaines, des appareils spécifiques supplémentaires qu'un ophtalmologue non spécialiste ne pourra pas acquérir, principalement faute de pouvoir les amortir, mais aussi faute de temps

pour se maintenir au courant de toutes les avancées et traitements inhérents à chaque domaine précis.

#### OUTILS DE TRAVAIL ONÉREUX

Comme pour toutes les spécialités médicales très « techniques », l'installation en cabinet individuel devient de plus en plus difficile pour ces raisons, et ce, même en ayant recours à des formules comme le leasing des appareils les plus coûteux. A l'heure actuelle, les investissements nécessaires à l'installation d'un nouveau cabinet d'ophtalmologue « généraliste » se chiffrent entre CHF 350 000.– et 450 000.–, montant qui peut doubler pour des domaines plus pointus.

Les charges d'exploitation sont évaluées entre 52 et 55%, comme dans d'autres spécialités très techniques. Le personnel nécessaire à une exploitation de base comprend, au minimum, une ou deux collaboratrices au secrétariat, un/une éventuel/le aide technique (par exemple optométriste/photographe spécialisé/e) ainsi qu'une orthopédiste, généralement à temps partiel.

#### DIFFICULTÉS CROISSANTES

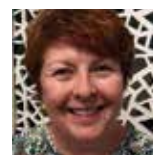
Dans ce dossier, le cas de l'ophtalmochirurgie n'a pas été abordé, puisque les interventions chirurgicales sont effectuées en salle d'opération. Les chirurgiens ophtalmologues doivent non seulement faire face aux mêmes investissements que les ophtalmologues non chirurgiens, mais doivent en outre calculer l'amortissement des appareils et charges en tenant compte de leur absence au cabinet pendant qu'ils opèrent. Dans leur activité chirurgicale, ils sont la plupart du temps (tout au moins en Suisse romande) dépendants des structures qui leur fournissent le plateau technique pour la chirurgie.

En conclusion, l'ophtalmologie, spécialité très technique, requiert des investissements conséquents, qui ont augmenté exponentiellement ces dernières décennies et ont conduit à une super spécialisation de certains praticiens, interventionnels ou non. L'évolution rapide des techniques et les coûts croissants des infrastructures mettent en péril la viabilité des cabinets individuels. Ainsi, la pratique ophtalmologique non hospitalière va inexorablement vers la création « obligée » de cabinets de groupe. Si dans le monde médical en particulier les changements inéluctables liés aux progrès technologiques permettent une meilleure prise en charge des patients, il faut rester conscients de l'impact qu'ils génèrent. Le danger principal pour la médecine libérale indépendante des spécialités très techniques est de voir arriver des investisseurs dans le domaine de la santé, qui seront les seuls à même d'investir et de rentabiliser les infrastructures coûteuses, faisant, à terme, des médecins de simples employés salariés. ■

#### ÉVALUATION: MATÉRIEL ET INSTRUMENTS POUR UN CABINET D'OPHTALMOLOGIE (EXEMPLE NON EXHAUSTIF D'APPAREILS NÉCESSAIRES)

	Mini CHF HT	Maxi CHF HT
Unité de consultation	17 000	50 000
Lampe à fente (Topcon ou HS)	17 000	27 000
Phoropter automatique + écran LED polarisé	22 000	
Lens meter	3600	
Biomètre avec topographe	38 000	
Autoréfracto-kérato ou	10 000	
Autoréfracto-ono-pachy 4 en 1	25 000	
Table standard pour chaque instrument		1700
OCT + rétinographe	59 000	
Microscope spéculaire	23 000	
Champ visuel Octopus Pro 900	28 000	36 000
YAG + SLT	32 000	80 000
Tabourets	250	780
Lunettes d'essai	860	
Verres d'essai cercles plastiques	2400	
Skiascope	700	
Ophtalmoscope	700	
Croix Maddox	650	
Matériel d'optométrie divers	3000	10 000

Remerciements à M. Gaëtan D'Aloia, de chez Mediconsult, pour cette évaluation.



Dre EVA DE ANCOS  
OPHTALMOLOGUE



## Jeune médecin

# Le choix du cabinet: une évidence!

**Après l'obtention du titre de médecin, la question du statut d'indépendant se pose rapidement. Qu'est-ce qui attire un jeune diplômé à se lancer dans l'ouverture ou la reprise d'un cabinet? Témoignage.**

J'ai eu mon diplôme de médecin généraliste en 2016 à la Faculté de Lille, et j'ai repris avec mon épouse le cabinet des Drs Hugues Burkhalter et Michel Ravessoud à Lausanne, qui prenaient tous deux leur retraite en 2017. Au cours de mes années de formation, j'ai toujours été plus friand de l'exercice de la médecine en ambulatoire plutôt que dans les structures hospitalières, que je trouvais froides et impersonnelles. Que ce soit lors de mes stages ou remplacements en milieu rural (avec parfois dix visites à domicile en une demi-journée), dans des quartiers défavorisés (avec 35 à 40 consultations par jour et beaucoup de problématiques sociales) ou en ville avec des patients parfois plus exigeants, j'ai toujours apprécié ce que la médecine générale ambulatoire pouvait apporter en rencontres et en échanges avec les patients, au plus près de leur vie quotidienne. Ajoutez à cela un esprit assez indépendant, et le choix de l'exercice en libéral plutôt que le salariat devenait une évidence pour moi.

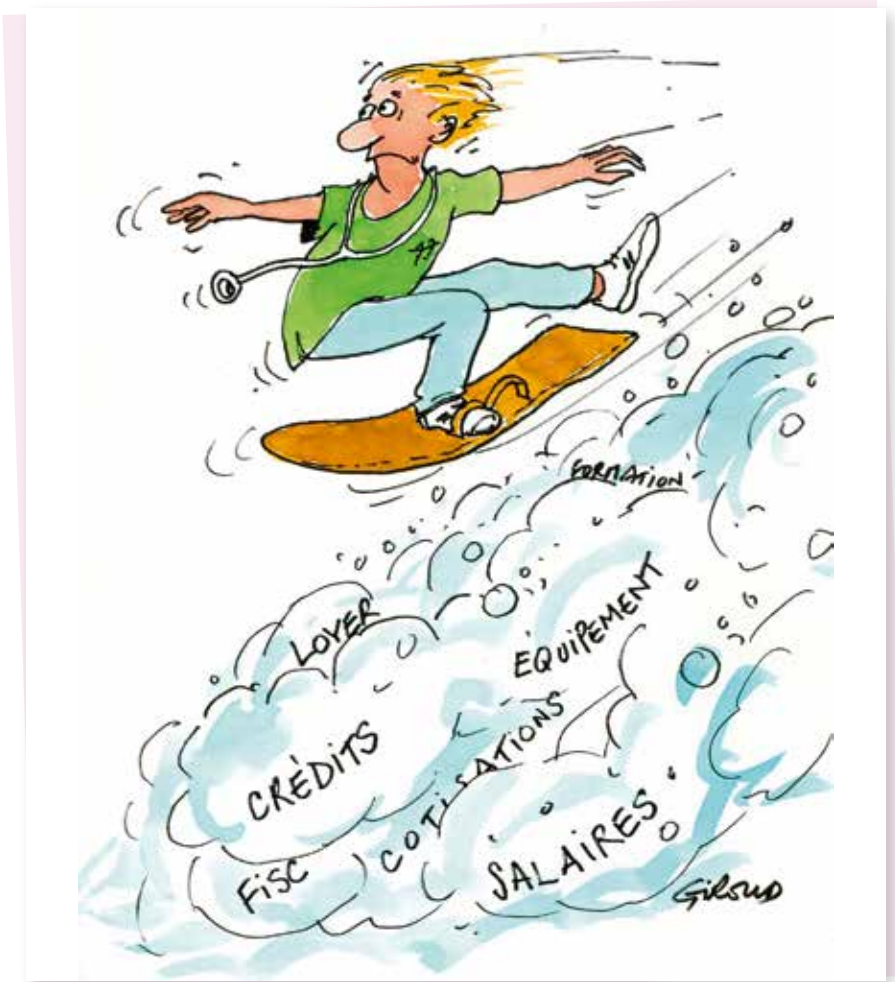
Alors, certes, ce choix comporte quelques difficultés au démarrage, comme le fait de devenir gestionnaire, d'embaucher et de gérer du personnel, de surveiller le paiement des factures, de ne pas oublier de préparer sa retraite ou de s'assurer en cas de maladie ou d'invalidité. Beaucoup de choses qu'il faut apprendre au fur et à mesure et auxquelles les études de médecine ne m'avaient guère préparé! J'avoue que cela est bien éloigné du

confort du salariat, avec un salaire fixe qui tombe mensuellement, des congés payés et une meilleure protection en cas d'aléas de la vie. Pour ma part, cela est contrebalancé par les avantages qu'offre l'exercice libéral; ainsi, c'est pour moi un bonheur d'aller tous les jours travailler dans un cabinet à son image, au cœur du quartier où vivent la plupart de ses patients, de choisir son matériel, son logiciel médical, de pouvoir aménager ses horaires afin de profiter de ses enfants, de choisir le temps consacré au patient afin de pouvoir correctement l'écouter, cerner ses problèmes et essayer de le soigner au mieux. Car il ne faut jamais perdre de vue que c'est là notre objectif principal en tant que médecin. Pour conclure, salarié ou libéral, il convient de choisir le mode d'exercice où l'on se sentira le plus à l'aise afin de pouvoir se consacrer à cet objectif! ■



**Dr ANTOINE DERMIGNY**  
MÉDECIN PRATICIEN

## Check-up *humour*



### Projet de cabinet

## A considérer: les lignes directrices architecturales

Le Canton de Vaud prend très au sérieux son rôle de surveillance en matière de santé publique, particulièrement s'agissant des professionnels de la santé exerçant sur son territoire. C'est ainsi que le Service de la santé publique (SSP) a été chargé de rédiger un document dénommé «Lignes directrices architecturales pour la réalisation de structure de soins ambulatoires».

Ces lignes directrices ont pour but de recenser l'ensemble des normes légales existantes tant sur plan fédéral que cantonal (lois, normes, règlements) pour établir un recueil définissant les normes

pouvant s'appliquer à la réalisation d'une structure de soins ambulatoires.

C'est ainsi que sont décrites toutes les contraintes générales, organisationnelles et fonctionnelles devant s'appliquer à toute structure nouvelle de soins ambulatoires. Dans la volonté du SSP, ces lignes directrices s'appliquent également à l'occasion de la reprise de cabinets médicaux.

Compte tenu de l'application de ces lignes directrices, il est vivement conseillé, au moment de la conception de nouveaux cabinets médicaux, de prendre contact avec le SSP pour présenter en amont, soit avant le dépôt d'une demande de permis de construire, le projet de cabinet médical.

A ce stade, il sera alors possible de discuter des exigences que pose le SSP et de trouver des compromis sur certains points, et cela facilitera toute la procédure de demande d'autorisation de construire.

A noter que ce document n'est pas encore définitif et que la SVM veille à un certain pragmatisme en la matière. ■

PIERRE LUYET  
AVOCAT





Unique Clinique privée  
de soins aigus DU CANTON DE VAUD  
PROPRIÉTÉ D'UNE  
Fondation à but non lucratif



« PLUS DE 100'000 PATIENTS  
NOUS FONT CONFIANCE  
CHAQUE ANNÉE »

- 7 salles d'opération à la pointe de la technologie
- Plus de 500 médecins accrédités
- Plus de 580 collaborateurs à votre service

www.lasource.ch - Photo: Th. Zuberly



La qualité au service de votre santé  
[www.lasource.ch](http://www.lasource.ch)



N°1 DU  
TÉLÉSECRETARIAT  
MÉDICAL DE  
SUISSE ROMANDE

MEDES SÀRL  
Route de Jussy 29 > 1226 Thônex  
T. 022 544 00 00 > F. 022 544 00 01  
[info@medes.ch](mailto:info@medes.ch)  
[WWW.MEDES.CH](http://WWW.MEDES.CH)



#### SECRETARIAT TÉLÉPHONIQUE

Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.

#### NOUVEAU !!!

- > COMPATIBLE AVEC VOTRE AGENDA, PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET.
- > FRAPPE DE RAPPORTS MÉDICAUX



#### « VOUS DICTEZ... NOUS RÉDIGEONS »

Medes met à votre disposition des secrétaires médicales expérimentées pour transposer noir sur blanc vos rapports, protocoles opératoires, expertises, et autres...

#### NOS PRESTATIONS

- > SERVICE SUR DEMANDE : UN JOUR, UNE SEMAINE, UN MOIS
- > GESTION DE VOTRE AGENDA EN TEMPS RÉEL
- > FACILITÉ D'UTILISATION
- > RETRANSMISSION DES MESSAGES
- > PRISE DE RENDEZ-VOUS PAR INTERNET
- > RAPPEL DES RENDEZ-VOUS PAR SMS
- > TRANSFERT D'APPEL URGENT
- > COMPATIBILITÉ AVEC VOTRE PROPRE LOGICIEL D'AGENDA

## Conseils

# Ouvrir son cabinet médical : comment bien relever le défi

**Business plan, raison sociale, assurances et prévoyance, autant de sujets qu'il faut gérer lorsque l'on souhaite devenir indépendant.**

**V**ous avez décidé de vous lancer et d'ouvrir votre cabinet médical. L'une des premières étapes est la réalisation d'un business plan succinct. Ce plan financier est une pièce maîtresse, votre carte de visite en quelque sorte. Il doit présenter en détail les moyens fixés pour atteindre vos objectifs, notamment le financement de l'entreprise. En résumé: vos capacités financières et vos besoins. Lorsque vous rencontrerez votre banquier, vous déterminerez avec lui si vous avez besoin d'un crédit d'équipement pour acheter du matériel ou encore d'un crédit d'exploitation pour vos dépenses courantes. Au fait, souhaitez-vous louer vos locaux ou les acheter?

En matière de raison sociale, la raison individuelle (RI) est le statut par défaut si vous êtes seul. Vous pouvez en outre opter pour une société à responsabilité limitée (Sàrl) ou pour une société anonyme (SA). Cette dernière offre bien des avantages, dont la flexibilité dans la transmission des actions et la non-responsabilité des dettes de l'entreprise sur la fortune privée. Disposez-vous d'un capital de départ de 100 000 francs? C'est le minimum pour lancer une SA, alors qu'il est de 20 000 francs pour une Sàrl. La SA peut être une bonne option pour un cabinet de groupe. Attention toutefois à établir une convention d'actionnaires précisant les droits et devoirs de chacun. Par rapport à un cabinet individuel, un cabinet de groupe offre bien des avantages: synergies et économies d'échelle

**RALUCA NEGULESCU, GYNÉCOLOGUE ET OBSTÉTRICIENNE, S'EST INSTALLÉE À SON COMPTE EN 2017, À ROLLE. ELLE EXPLIQUE L'INTÉRÊT D'ÊTRE ACCOMPAGNÉE PAR DES PROFESSIONNELS.**

«Lorsque j'ai choisi de m'installer à mon compte, j'ai décidé de reprendre un cabinet existant. J'ai eu besoin d'un financement pour rénover partiellement les locaux. Je me suis donc adressée à la BCV avec cette demande. J'ai trouvé des équipes vraiment attentives et me suis sentie accueillie et accompagnée. Cette écoute est importante, parce que le monde financier n'est pas du tout familier pour un médecin.

Discuter avec des professionnels m'a permis de trouver des repères, d'obtenir des conseils précieux et de construire un plan de financement personnalisé en fonction de ma vision et de mes besoins. Nous avons ainsi défini un budget d'investissement et mis en place un prêt destiné au fonds de roulement. Si j'avais un conseil à donner à un professionnel qui s'installe, ce serait: anticipez! Il y a énormément de démarches et d'aspects inconnus pour quelqu'un issu du monde hospitalier. Il faut trouver les bons partenaires et, face à une problématique, toujours écouter plusieurs avis.»

(secrétariat commun), échanges professionnels et offre de services diversifiée, organisation de la suppléance plus aisée. Avez-vous pensé à vos vacances?

L'aspect administratif ne doit pas être négligé. En fait, il vous faut maîtriser la logistique propre à toute création d'entreprise, comme l'organisation d'un secrétariat, un système informatique pour la réservation des consultations ou un logiciel comptable pour le trafic des paiements. Souhaitez-vous être payé ponctuellement? Evidemment, vous pouvez recourir aux services d'une fiduciaire.

*Last, but not least*, la prévoyance et les assurances. En matière de prévoyance, le médecin indépendant a souvent des lacunes. Il a l'obligation légale de s'affilier au 1<sup>er</sup> pilier, mais pas au 2<sup>e</sup> ni à un 3<sup>e</sup> pilier. Pourtant, l'indépendant peut s'affilier au 2<sup>e</sup> pilier, entrant alors dans une forme collective de prévoyance qui permet une couverture plus étendue que la prévoyance individuelle en ce qui concerne la retraite

et la protection du partenaire et des enfants. Sans compter les différentes formules de 3<sup>e</sup> pilier (lié, libre, épargne, assurance vie, etc.). Il est aussi recommandé de contracter une assurance couvrant les risques d'accident (comme la LAA pour les salariés) et de maladie, telle qu'une assurance perte de gain couvrant les incapacités, et ce pour les deux premières années d'exercice.

Les sujets sont complexes. En cas de projet d'installation, la SVM peut vous mettre en relation avec des spécialistes, banques ou fiduciaires. Ces derniers accompagnent de nombreux projets de ce type et peuvent vous faire bénéficier de leur expérience. ■

**PIERRE PALLEY**  
DIRECTEUR,  
RESPONSABLE DES PME, BCV





# Du rire et du rêve pour nos enfants hospitalisés

Grâce à vos dons, les enfants hospitalisés reçoivent chaque semaine la visite des docteurs Rêves.

Merci pour votre soutien.

CCP 10-61645-5

[theodora.org](http://theodora.org)

Fondation   
**THEODORA**

Du rire et du rêve pour nos enfants hospitalisés



Les Drs Philippe Saegesser et Stéphane Lambert, nouveaux membres du Comité de la SVM.

## Assemblée des délégués

# Les Drs Philippe Saegesser et Stéphane Lambert élus au Comité de la SVM

**La 61<sup>e</sup> Assemblée des délégués de la SVM, avant-dernière de la législature 2014-2018, s'est tenue le 29 mars à Lausanne. Lors d'une élection complémentaire, l'AD a notamment élu les Drs Philippe Saegesser et Stéphane Lambert en tant que nouveaux membres du Comité de la SVM.**

Le Dr Philippe Saegesser occupera au sein du Comité le poste statutairement dévolu aux médecins hospitaliers. Il est d'ailleurs le président actuel du Groupement des médecins hospitaliers (GMH) de la SVM. Médecin-chef en anesthésie, il exerce à l'Hôpital Riviera-Chablais. Médecin praticien, le Dr Stéphane Lambert exerce lui en cabinet à Savigny. Il appartient au groupement régional Lavaux-Oron ainsi qu'à Médecins de Famille Vaud. Bravo pour leur élection et merci d'avance pour leur engagement. A noter que cette assemblée était également la dernière du Dr Jean-Philippe Grob, qui a souhaité remettre son mandat de membre du Bureau et vice-président de

l'AD, compte tenu de son prochain départ à la retraite. Le poste sera repourvu ultérieurement. Un grand merci à lui pour l'ensemble de son implication dans les organes de la SVM, à de multiples fonctions, tout au long de sa carrière. La prochaine AD aura lieu le 28 juin et sera la dernière de la législature SVM (2015-2018). Le sujet de la création de deux nouveaux groupements au sein de la SVM (pédopsychiatres et gastro-entérologues), reporté au 29 juin pour complément d'information, sera notamment à l'ordre du jour. Les élections des délégués auront lieu cet automne avant la première AD de la nouvelle législature de quatre ans (2018-2022), qui se tiendra le 29 novembre.

## AUTRES SUJETS TRAITÉS PAR L'AD DU 29 MARS 2018.

- Acceptation de 65 nouveaux membres au sein de la SVM. Une candidature renvoyée pour examen complémentaire à la Commission de déontologie.
- Validation d'une nouvelle convention tarifaire d'une durée de deux ans avec la communauté d'achat HSK SA (du 01.01.2018 au 31.12.2019).
- Approbation unanime d'un soutien financier renforcé de la Société médicale de Suisse romande en faveur de la *Revue Médicale Suisse*, suite à la diminution du soutien de la FMH.
- Approbation d'une révision partielle des statuts de la SVM concernant les modalités d'admission et d'exclusion (art. 11 et 17).
- Discussion concernant la création prévue d'une commission d'évaluation du PPP (Partenariat public-privé SVM - DSAS). ■ FH

## Expertise

# La LAMal ou la confirmation de la quadrature du cercle

**Le Département fédéral de l'intérieur a publié, le 25 octobre dernier, après l'avoir soumis au Conseil fédéral, le «Rapport du groupe d'experts sur la maîtrise de la hausse des coûts dans le système de santé»\*. Ce document de 141 pages, établi dans le cadre d'un mandat conféré une année plus tôt, contient, entre autres observations, 38 mesures pour répondre aux objectifs posés et «décharger l'assurance obligatoire des soins (AOS)». Ce nombre élevé de recommandations témoigne, à lui seul, des dysfonctionnements dénoncés depuis des années.**

Le rapport a été bien préparé et établi sous la houlette conjointe du DFI et de l'OFSP. Pleinement justifié dans son fondement et par le choix des experts tant internationaux que nationaux, il est regrettable qu'il n'ait pas eu grand écho tant dans les médias que dans les organisations professionnelles impliquées dans le domaine médical. Mais il est vrai qu'elles ne figuraient pas dans le panel des experts.

## UNE MAÎTRISE DES COÛTS EST-ELLE RÉALISTE ET À QUELLES CONDITIONS?

Cette question perdure depuis vingt ans. La réponse est lisible à la page 5/141: «Vu les particularités institutionnelles et économiques du système de santé et du marché correspondant, les mesures visant à maîtriser les coûts doivent concerner l'ensemble des acteurs de la santé. Encore faut-il commencer par corriger chez les différents catégories d'acteurs les incitations inopportunes existantes.» Malheureusement, la LAMal, mise en place en 1996, ne résout pas le problème

récurrent du manque d'une gouvernance efficace, couplé à des conflits d'intérêts puissants et jamais arbitrés. Le consensus helvétique a montré ses limites.

Notre propos n'est pas de commenter ces diverses propositions d'importance variable. Nous voudrions seulement exprimer l'impression qui nous reste au terme d'une lecture attentive et qui nous amène à nous interroger sur l'avenir de la LAMal.

Des orientations, des choix et des décisions fondées sur des informations quantifiées et vérifiées vont s'imposer au monde médical dans les trois ans qui viennent (le rapport des experts ne chiffre malheureusement pas les économies projetées). L'explosion des primes d'assurance maladie devient insupportable pour les assurés et ne saurait perdurer. Les subventions de l'aide sociale touchent une part de la population toujours plus grande, ce qui est inquiétant. Selon ce rapport, les prestations brutes AOS 2015 se sont montées à 30 122 millions de francs, dont 7 007 millions (23,3%) pour les consultations médicales

ambulatoires hors médicaments et laboratoire. «Pour ces dernières, exercées chez le médecin en cabinet privé, la hausse des coûts s'élève à 31,6% entre 2010 et 2015. Le prix par consultation serait à l'origine de cette hausse, selon le Pool de données SASIS SA.» Cette affirmation, extraite du rapport, mériterait un examen approfondi.

## QUATRE QUESTIONS BASIQUES

**1.** Les 38 mesures proposées, contraignantes pour certaines, permettent-elles de garantir le maintien de l'exercice d'une médecine libérale, de qualité et humaine? Médecins et patients partagent de puissants intérêts communs.

**2.** L'incapacité récurrente de tous les acteurs du système suisse de santé à s'entendre et la persistance des dysfonctionnements guideraient-elles le Département fédéral de l'intérieur vers une étatisation progressive de l'assurance maladie, à l'image de ce qui existe hors de nos frontières? Pourtant, la population est hostile à un tel concept centralisateur fédéral.

Alors, 38 mesures pour un résultat pas encore évalué, est-ce professionnel?

**3.** Quand et sous quelle forme sera-t-il fait appel à l'intelligence artificielle pour qu'elle se substitue à diverses fonctions et activités médicales?

**4.** La transparence des données, maintes fois réclamée et promise, n'existe toujours pas et est devenue une obligation, en particulier la connaissance des coûts directs et indirects, des conventions tarifaires, etc. générés par le système. Or le rapport





des experts relève que «les acteurs concernés tels que la Confédération, les cantons, les assureurs maladie, le corps médical et les assurés ne disposent que de données insuffisantes ou erronées». Ce constat traduit une grave irresponsabilité. La transparence ferait-elle peur? Elle est pourtant la condition indispensable à satisfaire, autorisant toute réflexion suivie de décision.

La gestion du système de santé requiert l'établissement et l'implantation d'une structure bien construite des données économiques et médicales, accompagnée d'un contrôle suivi garantissant l'unicité, la véracité et l'utilité des informations statistiques. Quelle personne, un «Chief Financial Officer», en sera le maître d'œuvre, doté d'une mission et de moyens, nanti de responsabilités et de compétences bien définies?

Ces quelques réflexions sont fondamentales et engagent l'avenir professionnel du corps médical. Elles ne sauraient donc échapper à la vigilance de la Société Vaudoise de Médecine.

Ses 3400 membres, en particulier les médecins et spécialistes, ne sauraient rester indifférents face à une évolution prévisible de leur situation, et sont invités à lire ce rapport puis à s'exprimer afin de soutenir leur organisation faitière dans les initiatives qui pourraient être envisagées. ■

\* Référence: « Mesures visant à freiner la hausse des coûts dans l'assurance obligatoire des soins ». Rapport du groupe d'experts, 24.08.2017 - Disponible sur le site de l'Office fédéral de la santé publique OFSP



PATRICK HUBERT  
ING. EPF

ACTU

Grand Conseil vaudois

## Garde médicale ambulatoire: un bouleversement dès 2019, pour quelles raisons et avec quelles conséquences?

**Interpellation déposée par Jean-Michel Dolivo et le Dr Philippe Vuillemin le 20 mars 2018.**

La question de la garde médicale dans le canton de Vaud a été soulevée dans le *Courrier du médecin vaudois* du mois de mars, faisant suite à la décision du DSAS de résilier la convention avec la SVM. Jean-Michel Dolivo et le Dr Philippe Vuillemin ont ainsi rebondi en déposant une série de questions à l'attention du Conseil d'Etat. Il

s'agissait notamment de connaître la raison de cette décision, d'éclaircir les points concernant les ressources des hôpitaux régionaux impliqués dans le système de garde et les éventuels coûts supplémentaires pour le canton, ainsi que de savoir quand le nouveau modèle de garde serait dévoilé aux patients et aux médecins.

Des questions auxquelles le Conseil d'Etat devrait répondre d'ici aux vacances d'été 2018. ■ HP

## Après Twitter, la SVM est maintenant sur LinkedIn





**Medes, Thônex**

## Medes répond toujours pour vous

Fort de ses vingt-cinq ans d'expérience dans le télésecrétariat médical, Medes étoffe encore la gamme de ses services grâce à son agenda électronique. Dans la région genevoise, Medes s'est imposé comme le n° 1 du télésecrétariat médical en Suisse romande. Ce sont plus de 1000 appels qu'une équipe de secrétaires médicales traite chaque jour.

A l'origine créé par des médecins pour des médecins, Medes a aujourd'hui la confiance de plus de 500 membres du corps médical, qui profitent de prestations personnalisées de qualité.

### Un service professionnel

Medes est votre secrétariat téléphonique, disponible les jours ouvrables de 8h à 19h, adapté à votre activité et respectueux de l'image de votre profession: le savoir-faire et l'expérience de ses secrétaires médicales sont reconnus par de nombreux praticiens.

### Encore plus de prestations

Soucieux de libérer ses prestataires des tâches administratives qui accaparent toujours une trop grande partie de leur temps, Medes ne se limite pas au service de télésecrétariat.

Ses prestations se développent en effet régulièrement et évoluent avec les technologies les plus modernes.

Un agenda électronique professionnel qui s'adapte aux divers types d'activités est ainsi mis à votre disposition.

La prise de rendez-vous par les patients directement par internet permet de simplifier la vie de chacun. La frappe de rapports médicaux complète notre gamme de service.

### Des options appréciables

Une fonction de rappel de rendez-vous par SMS envoyé aux patients peut être activée.

Le standard téléphonique comprend également le transfert d'appels urgents sur une seconde ligne.

Un répondeur personnalisé peut être mis en place, avec alerte par mail dès réception d'un message.

Un déplacement de dernière minute? Une secrétaire malade? Des vacances prévues? Les services de Medes sont disponibles à la carte, pour un jour, une semaine, ou pour plusieurs mois. Un besoin dès demain? Un seul numéro à composer: 022 544 00 00. Privilégiez votre temps dédié à vos patients.



### MEDES SÀRL

Route de Jussy 29 | 1226 Thônex

T. 022 544 00 00 | F. 022 544 00 01

E-mail: [info@medes.ch](mailto:info@medes.ch)

[www.medes.ch](http://www.medes.ch)

Politique

# De quel chapeau le conseiller fédéral Alain Berset a-t-il sorti les statistiques sur les revenus des médecins?

**Interpellation 18.3015  
déposée au Conseil national  
le 26 février 2018 par Olivier Feller.**

La télévision suisse romande (RTS TV) a diffusé le 29 janvier 2018, lors du 19:30, une interview du conseiller fédéral Alain Berset en marge de la cinquième conférence nationale Santé2020. Voici les propos tenus par le conseiller fédéral: «Il n'y a pas de transparence autour des salaires des médecins. Quand Mauro Poggia parle de salaires qui peuvent dépasser le million par année pour un médecin spécialiste, il faut que l'on se rende compte de quoi l'on parle. Cela veut dire jusqu'à 80 000 francs, voire 90 000 francs de salaire mensuel payé par les primes. Avec la révision de TarMed, le Conseil fédéral a voulu freiner cette évolution. De tels salaires ne sont pas accep-

tables. Certes, les médecins doivent faire beaucoup d'études, leur engagement est conséquent, mais l'on ne peut pas justifier un salaire pareil sur le dos des gens qui paient des primes.»

1. Sur quelles données statistiques le conseiller fédéral s'est-il appuyé lorsqu'il a affirmé, le 29 janvier 2018, que certains médecins spécialistes avaient un salaire de 80 000 ou de 90 000 francs par mois, financé par les primes de l'assurance maladie obligatoire? Est-ce que ces données statistiques sont publiques?
2. Le salaire mensuel évoqué par le conseiller fédéral est-il un salaire brut ou un salaire net?
3. Sur les quelque 40 000 médecins pratiquant actuellement en Suisse, combien de médecins sont concernés par un salaire mensuel de 80 000 ou 90 000 francs

financé par les primes de l'assurance maladie obligatoire?

4. Si la rémunération des médecins concernés par un salaire mensuel de 80 000 ou 90 000 francs était ramenée à un niveau jugé plus raisonnable, quel serait l'impact financier sur les coûts de la santé et les primes de l'assurance maladie obligatoire? En d'autres termes, à quel montant l'économie susceptible d'être réalisée peut-il être estimé?

5. Selon SantéSuisse, le salaire d'un médecin correspondrait à environ deux tiers de son chiffre d'affaires. Selon la Fédération des médecins suisses (FMH), le salaire d'un médecin correspondrait à environ 30% de son chiffre d'affaires. Quel est le pourcentage retenu par le conseiller fédéral lorsqu'il a déclaré, le 29 janvier 2018, que certains médecins avaient un salaire mensuel de 80 000, voire 90 000 francs? ■

RENDEZ-VOUS

Save  
the  
date

«Comment améliorer le partenariat  
entre le pharmacien et le médecin  
dans la première prise en charge du patient»

LES SOCIÉTÉS VAUDOISES DE MÉDECINE ET PHARMACIE (SVM ET SVPH)  
ORGANISENT CONJOINTEMENT UN FORUM.

L'OBJECTIF DU FORUM EST DE RASSEMBLER CES DEUX PROFESSIONS AUTOUR D'UNE  
THÉMATIQUE COMMUNE, VISANT À AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS,  
ET SE DÉROULERA SOUS LA FORME DE PLUSIEURS INTERVENTIONS ET ATELIERS.

**Date:** jeudi 28 juin 2018 // **Lieu:** Centre Patronal, Paudex // **Horaire:** 13h30 – 18h

*Demande de crédits SSMIG en cours.*

Inscription via: [www.svph.ch](http://www.svph.ch)

**svm** Société Vaudoise  
de Médecine

**SVPH**  
SOCIÉTÉ VAUDOISE  
DE PHARMACIE

Docteur Sophie Blanquet

# L'humain en voyage

**Pour Sophie Blanquet, psychiatre et psychothérapeute FMH à Jouxtes-Mézery, la pratique de la médecine est un voyage au cœur de l'humain, infini et perpétuel. Son parcours est varié, pluriel et en mouvement. Comme une danse.**

Corps longiligne, longue chevelure et voix douce: Sophie Blanquet se démarque d'emblée par sa présence souriante et généreuse et par une énergie positive communicative. Elle nous accueille dans les locaux flamboyants neufs dont elle a longtemps rêvé, qu'elle partage avec d'autres médecins sensibles comme elle à une approche ouverte sur une pluralité de pratiques au service de l'humain.

## À LA DÉCOUVERTE DE L'AUTRE...

Sophie Blanquet est née en Belgique en 1977, de parents français, fonctionnaires européens à Bruxelles. Cette ville lui permet de côtoyer de nombreuses cultures: «A l'école, j'étais fascinée par les récits d'amies qui me décrivaient des pratiques de leurs pays d'origine liées à la santé et au corps... L'Ayurveda, le henné, etc.: je trouvais cela aussi poétique que passionnant.» Sa curiosité des autres est également attisée par des questions sociales concrètes, notamment en lien avec la précarité de certains de ses amis «sans papiers», qui a été le terreau du développement de sa conscience politique. Cet intérêt pour la découverte de l'humanité sous toutes ses facettes la motive à choisir la médecine. D'abord avec l'idée de devenir médecin voyageur, jusqu'à ce qu'elle fasse la rencontre du Dr Godé Imbamba, à l'occasion d'un job étudiant de secrétaire médicale. «Il a été mon premier contact avec la psychiatrie et, grâce à lui,

qui était spécialisé en ethnopsychiatrie, j'ai découvert que plutôt que de voyager pour rencontrer des patients et de nouvelles pratiques médicales, le voyage pouvait se faire au travers d'eux. Car chaque patient entre au cabinet avec un monde qui lui est propre.»

## MIGRATIONS ET APPARTENANCES

Sophie Blanquet poursuit sa quête de l'autre par le biais d'activités en médecine communautaire en République démocratique du Congo ou au Brésil, puis ses pas la mènent en Suisse. D'abord au Centre de psychiatrie du Nord vaudois, à Yverdon-les-Bains, dans le service des Drs Serge Didisheim et Françoise Menu, pour réaliser les deux années de psychiatrie hospitalière requises pour son cursus. Puis au sein du cabinet du Dr Jean-Claude Métraux, engagé auprès des victimes de conflits armés et de torture. C'est à cette période qu'elle se forme en thérapie familiale et systémique, avant de rejoindre l'équipe de l'association Appartenances, à Lausanne. Parallèlement à cela, son contact avec la communauté homosexuelle et transgenre en Belgique l'a logiquement amenée à la supervision de la Fondation Agnodice et à l'accompagnement des patients transgenres. «Jean-Claude Métraux m'a fait comprendre que les migrations ne sont pas que géographiques, elles peuvent être sociales, économiques, identitaires, entre les âges, etc. Les sentiments d'appartenance que l'on peut avoir sont très variés...»

## DANSE AVEC LA VIE

Pour s'adapter au mieux à la variété et à la richesse des parcours qu'elle croise, Sophie Blanquet s'ouvre de plus en plus à d'autres pratiques. Elle travaille ainsi avec un réseau de praticiens en thérapies alternatives, vers lesquels elle n'hésite pas à orienter ses patients pour compléter ou poursuivre le

travail qu'elle a engagé avec eux: «Chaque thérapeute peut avoir accès à différentes facettes de la personne qu'il est bon de remettre ensemble.»

Il y a quelques années lui est venue l'idée d'utiliser la danse, qu'elle pratique depuis longtemps, dans son travail thérapeutique. «Le corps est comme une caisse de résonance des émotions. Passer par lui permet souvent aux patients de gagner du temps, de renouer avec des sensations perdues et de retrouver un certain bien-être.» Elle se forme en danse thérapie et intègre le mouvement dans sa pratique, quand son patient est ouvert à cela. «J'aime l'idée de disposer d'une boîte à outils qui permet d'ajuster au mieux mon accompagnement... C'est dans cette idée que j'ai voulu créer un centre dédié au corps et à l'esprit qui intègre des approches diverses. Un lieu dans lequel j'ai réuni tout ce qui m'est cher, tout ce qui m'anime, où mes passions peuvent s'intégrer naturellement à ma pratique.» Un lieu à son image: ouvert sur la nature et vivant. ■

ADELINE VANOVERBEKE

## Clin d'œil



«J'ai trouvé ce caillou sur le terrain où a été construit la maison, et je le trouve très beau. Je l'ai gardé, avant qu'il soit à nouveau enfoui dans les profondes strates de mes aménagements extérieurs. Il représente assez bien le travail psychothérapeutique: d'abord lourd et peu gracieux, il devient intéressant à qui sait l'observer sous ses différentes facettes.»



# Les *Jeudis* de la Vaudoise

Sous réserve de modifications – [www.svmed.ch](http://www.svmed.ch)



INSCRIPTION À FAXER  
AU 021 651 05 00  
(EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

PRÉNOM \_\_\_\_\_

NOM \_\_\_\_\_

RUE \_\_\_\_\_

NPA \_\_\_\_\_

LOCALITÉ \_\_\_\_\_

TÉL. \_\_\_\_\_

E-MAIL \_\_\_\_\_

DATE \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

CACHET DU CABINET \_\_\_\_\_

## CONTACT

Société Vaudoise de Médecine  
Chemin de Mornex 38  
Case postale 7443  
1002 Lausanne  
Tél. 021 651 05 05  
[formationcontinue@svmed.ch](mailto:formationcontinue@svmed.ch)

Programme  
et inscription  
en ligne!  
[www.svmed.ch](http://www.svmed.ch)

## Programme 2018 – 2019

### 1 ABONNEMENT GÉNÉRAL POUR LES 8 JEUDIS DE LA VAUDOISE

- |                                                                         |                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 11 octobre 2018<br>Médecine bucco-dentaire     | <input type="checkbox"/> 14 mars 2019<br>Assécurologie et éthique |
| <input type="checkbox"/> 22 novembre 2018<br>Psychiatrie ambulatoire    | <input type="checkbox"/> 11 avril 2019<br>Hématologie             |
| <input type="checkbox"/> 17 janvier 2019<br>Acquisitions thérapeutiques | <input type="checkbox"/> 16 mai 2019<br>Maintien à domicile       |
| <input type="checkbox"/> 14 février 2019<br>RayonX – Ultrasons          | <input type="checkbox"/> 13 juin 2019<br>La médecine en 2025      |

### Horaires:

De 8h30 (accueil) à 12h15 à l'auditoire César-Roux, puis en salles de séminaire au CHUV à Lausanne.

### Tarifs:

Un jeudi par mois: membres SVM: CHF 65.- / non-membres SVM: CHF 75.-  
Abonnement 8 jeudis: membres SVM: CHF 345.- / non-membres SVM: CHF 395.-

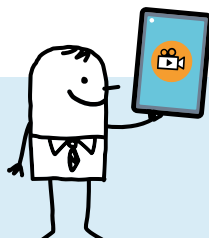
### Carte de parking du CHUV:

- une carte à CHF 15.- (valeur: CHF 20.-)  
 une carte à CHF 37.50 (valeur: CHF 50.-)

### Commission pour la formation continue de la SVM:

Drs I. Marguerat Bouché, A.-F. Mayor-Pleines, S. Paul et F. Pilloud, Pr J. Cornuz (président), Drs A. Birchmeier, A. Morel, Ph. Staeger et J.-L. Vonnez.

**Accréditation:** 3 points par cours. Formation certifiée SSMIG.



### Téléchargement des conférences:

Les membres SVM peuvent visionner en tout temps les conférences sur [www.svmed.ch](http://www.svmed.ch) (formation continue), quatre jours après le déroulement d'un JVD.

La signature de ce bulletin vous engage à acquitter la facture qui suivra, même en cas de non-participation au(x) cours sans excuse préalable.

Cette organisation est rendue possible grâce à nos partenaires



m é d i

ACT

L'art d'organiser votre cabinet médical

BB-Soft

Informatique

FICHER DES PATIENTS

Que vous soyez médecin généraliste ou médecin spécialisé, ce programme de gestion moderne et performant répond à tous vos besoins.

SAISIE DES ACTES

ASSURANCES

Depuis 25 ans déjà, l'organisation de votre cabinet devient un jeu d'enfants grâce à MédiACT.

TRÉSORERIE

STATISTIQUES

Les courriers, formulaires, échanges de données avec les laboratoires, la facturation, l'encaissement, l'archivage ... n'ont plus de secrets pour vous.

AGENDAS

ET PLUS ENCORE ...

Sur Macintosh ou sur PC, tout a été pensé pour vous simplifier la vie, avec l'assurance d'un support téléphonique compétent.

Pavement 9  
1018 Lausanne  
mediact@bbsoft.ch  
Tél 021 312 29 49  
Fax 021 312 45 54

# Atrium *Equipement médical* Informatique **Concept**

Conseils - Vente - Services - Contrôles

## Boso Medicus X et Boso Medicus Family



La qualité des tensiomètres de la société Bosch & Sohn a convaincu plus de 80% de praticiens en Allemagne et font de ce fabricant un précieux partenaire. Le **Boso Medicus X** a été décliné dans une version Boso Medicus System livrée avec application pour smartphones (IOS comme Android.)

Les **Boso Medicus Exclusive** ou **Family 4** ont été conçus spécialement pour être recommandés auprès de vos patients.

Tous ces appareils répondent aux critères de la Deutsche Hochdruckliga et aux exigences strictes du protocole d'essai de la Société européenne d'hypertension (ESH). Contrôle d'étalonnage avec certificat à l'appui, éventuelle réparation ou remplacement d'accessoires usagés sont effectués en Suisse.

JAGUAR F-PACE  
**BEAUTIFUL FAST CARS.**



La JAGUAR F-PACE conjugue agilité sportive et design à couper le souffle, polyvalence au quotidien et efficacité. Moteurs ultramodernes, construction allégée en aluminium et technologies dernier cri d'optimisation du dynamisme routier: la JAGUAR F-PACE offre des performances de haut niveau et un agrément de conduite unique. Dès CHF 49'500.-.

**Réservez une course d'essai sans tarder et découvrez les authentiques performances JAGUAR.**



Votre spécialiste  
depuis 1924.

**Emil Frey SA Crissier**  
**Centre Automobile Romand**  
Ch. de Cloalet 19, 1023 Crissier  
Tél. 021 631 24 11, Fax 021 631 24 14  
[www.crissier.landrover-dealer.ch](http://www.crissier.landrover-dealer.ch)

F-PACE 20d PURE, manuelle à 6 vitesses, propulsion arrière, 180 ch, consommation mixte: 4.9 l/100 km, 129 g CO<sub>2</sub>/km (moyenne de tous les véhicules neufs proposés en Suisse: 133 g/km), émissions de CO<sub>2</sub> issues de la production de carburant: 22 g CO<sub>2</sub>/km, équivalent essence: 5.5 l/100 km, catégorie de rendement énergétique: C. Modèle illustré: JAGUAR F-PACE FIRST EDITION S AWD, 380 ch, prix de vente net recommandé CHF 97'600.-, consommation mixte 8.9 l/100 km, CO<sub>2</sub> 209 g/km, émissions de CO<sub>2</sub> issues de la production de carburant: 47 g CO<sub>2</sub>/km. Catégorie de rendement énergétique G. Prix, TVA incluse.